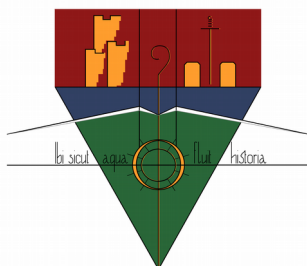


Département du CALVADOS

Mairie de REVIERS



Tel. : 02 31 37 94 69

Aux habitants de Reviers

Lettre d'information

● **La redevance incitative**

La Communauté de Commune de Cœur de Nacre dont nous faisons partie depuis un an a fait le choix d'une tarification dite incitative pour financer la gestion des déchets. L'objectif avancé est « de responsabiliser les usagers et que chacun paie en fonction du service rendu ».

En 2016, avant notre rattachement, elle a doté chaque foyer de son territoire de bacs pucés et certaines communes de points d'apports volontaires pour les déchets dits ultimes, c'est à dire tout ce qui ne peut être recyclé et valorisé.

Chaque ramassage de poubelle ou chaque apport volontaire dans les containers est nominativement enregistré et facturé.

La grille de facturation comporte une part fixe – abonnement et droit à 12 levées de poubelle, indexée sur le volume du bac, et une part variable, fonction du nombre de fois supplémentaires où la poubelle est présentée au collectage.

Il faut payer l'investissement fait pour l'achat des bacs, puces, logiciels et aussi assumer un fonctionnement plus onéreux.

2017, comme 2018 sont deux années test pour les communes de Cœur de Nacre (Reviers ne rejoindra le processus qu'en 2019). Les habitants des communes tests reçoivent deux factures : l'une qu'ils acquittent, calculée sur la TEOM (Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères) des années passées, l'autre dite blanche pour « qu'ils prennent conscience de ce qu'ils paieront s'ils ne diminuent pas leurs déchets » : la fréquence de présentation des poubelles aux levées étant considérée comme un gage de la diminution des déchets.

Avec l'arrivée des premières factures à blanc, il se confirme que pour la plupart des foyers, quelques soient les efforts faits pour trier, composter etc... la facture s'avère salée.

La production de déchets reste un sujet tabou et peu attrayant, il est toujours source de polémique.

Chaque foyer produit ses déchets, c'est inévitable, et la société dans laquelle nous vivons encourage cette production.

Par conséquent la collectivité ne peut se positionner sur un mode de financement sans se poser les questions suivantes :

- l'enlèvement et la destruction des déchets sont-ils de la responsabilité individuelle ? dans ce cas qui produit paye.
- ou de la responsabilité collective ? dans ce cas c'est un service rendu au public, le financement est réparti entre tous de façon égale.
- ou d'une responsabilité partagée, collective et individuelle ? dans ce cas la répartition de la prise en charge financière peut être modulée, au choix, par un encouragement financier à moins produire ou par une taxation punitive si on produit plus.

Selon la réponse, la taxation et l'organisation proposées seront différentes.

Élus de Reviere, nous n'étions pas présents lors des discussions qui ont amené Cœur de Nacre à adopter cette redevance incitative. Nous prenons le train en marche, mais nous ne pouvons approuver le choix qui a été fait.

La production et la conservation des déchets, quelques soient les efforts individuels, est dépendante de la composition de la famille (jeunes enfants et/ou personnes âgées) et des conditions de logements (surface du logement, présence ou absence de jardin ou de dépendance).

Le choix fait par Cœur de Nacre pénalise les foyers les plus modestes et les plus mal logés.

Même si la TEOM appliquée actuellement à Reviere n'est pas satisfaisante, elle est un « moindre mal » et s'il faut la changer nous voulons conserver un véritable service pour l'habitant au moindre coût pour lui et pour la société, moindre coût imputé au budget des ménages et moindre coût en ce qui concerne l'avenir de la planète.

Nous voulons que les efforts de nos citoyens soient encouragés et non pénalisés financièrement. Nous voulons que soit étudiée la proposition suivante au sein de Cœur de Nacre : si je produis moins, je ne paye pas plus. Nous voulons nous garder aussi des effets pervers de ce qui est actuellement proposé, à savoir les dépôts sauvages.

● **Rattachement de la Communauté de Communes de Cœur de Nacre à Caen la Mer.**

Nous avons rejoint la CDC Cœur de Nacre le 1^{er} janvier 2017 avec la commune de Courseulles.

À peine installé dans cette nouvelle communauté, la préfecture exige le rattachement de Cœur de Nacre à Caen la Mer sous prétexte d'un engagement moral pris lors des négociations pour l'arrivée de Courseulles sur Mer et Reviere dans la communauté de

communes de Cœur de Nacre.

À aucun moment, si on se réfère aux compte-rendus des conseils inter-communautaires de Cœur de Nacre, la CDC, réunie en conseil, n'a émis le vœu d'aller grossir l'inter-communalité de Caen la Mer ni voté cette promesse de rattachement. Elle a souhaité simplement « coopérer avec Caen la Mer en particulier dans les domaines du tourisme et du transport ». Quand, par qui et où cette promesse a-t-elle été faite ? Dans quels lieux se situent les décisions démocratiques : dans les conseils d'élus locaux ou dans les couloirs de la préfecture ?

Qu'est-ce qui justifierait de rejoindre Caen la Mer ?

Le bassin de vie ? Effectivement nous trouvons à Caen travail, lycées, magasins, loisirs, mais pas au-delà de Caen.

Les transports ? Ne nous faisons pas d'illusions, ni tramways, ni bus Twisto ne desserviront Cresserons, Plumetot, Reviers... ni même Douvres la Délivrande ou Courseulles au long de la journée.

La voirie ? Quel budget sera attribué pour nos routes dites de campagne ? Nous craignons que l'entretien de notre voirie et de nos espaces verts ne soit pas assuré.

Le tourisme ? Il est déjà bien développé et efficient sur Cœur de Nacre.

Tarif réduit pour les structures sportives et culturelles, associations de loisirs, les fréquenterons-nous davantage pour autant et sans transports associés ?

La redevance incitative sera obsolète avant même d'exister. Seul point que nous pourrions trouver positif !

Pour Caen la Mer, la richesse de la population de Cœur de Nacre est sans doute le principal attrait d'une fusion des deux inter-communalités, (*cf.* article paru dans le journal *Liberté le Bonhomme Libre* du 11 janvier 2018).

S'il est possible et souhaitable de coopérer avec Caen la Mer sur des objectifs particuliers, aller grossir une communauté de 52 communes et qui compte déjà plus de 262 000 habitants n'a pas de sens.

Que pèseront dans le conseil inter-communautaire les quelques représentants de nos 24 000 habitants ? Sans doute rien.

Voilà pourquoi, en particulier, nous nous opposons à ce que Cœur de Nacre rejoigne Caen la Mer.

● Brèves informations sur la commune :

Rentrée scolaire 2018/2019 : les effectifs des trois communes du regroupement pédagogique sont en légère baisse et l'inspection académique brandit la menace de fermeture d'une classe, nos comptes et les leurs ne correspondent pas. Nous restons vigilants et combatifs pour conserver l'école telle qu'elle est : 2 classes maternelles à Reviers, 4 classes élémentaires à Fontaine-Henry.

Les trottoirs rue des Moulins comme au Clos d'Orlieu sont refaits ainsi que les places de stationnements. La rue des Coutures est en cours de ré-aménagement.

Les essais de sécurisation de la Grand Rue semblent donner satisfaction, à quelques aménagements près. Fort de cette expérience, le conseil municipal va pouvoir statuer et les travaux définitifs commencer. Nous étudions un projet de parking, une vingtaine de places et peut-être 10 garages, sur un terrain situé entre la rue des Jardins et la rue du Bout Souverain. Pour se faire, les négociations avec le propriétaire de ce terrain et la modification du PLU sont en cours.

Les fouilles archéologiques sur le terrain du futur lotissement se sont révélées négatives. Le projet va pouvoir se poursuivre.

Quelques habitants indéclicats et paresseux se garent sur les trottoirs, outre la gêne occasionnée aux piétons, les revêtements sont détériorés. Il faut savoir que la restauration de ces revêtements a un coût important qui est nécessairement supporté par la collectivité. En d'autres termes, les trottoirs sont votre bien, veiller à les conserver en bon état. Les stationnements non réglementaires (hors cases, trottoirs, planitre *etc.*) seront verbalisés.

Le centre bourg continue à être pollué par les déjections canines. Représentez-vous les enfants jouant sur la pelouse parmi ces déjections et les employés communaux « s'en prenant plein la figure » en tondant la pelouse. Face à ce manque de respect et d'hygiène, le maire se voit dans l'obligation de prendre un arrêté pour interdire les chiens sur les pelouses, les contrevenants pourront être verbalisés.

Et pour commencer cette nouvelle année, le Conseil Municipal et le CCAS
vous donnent rendez-vous vendredi 26 janvier à 19h00
à la Salle des Fêtes de Reviers.
Le Maire vous présentera ses vœux
et partagera avec vous le verre de l'amitié.

Reviers, le 19 janvier 2018